#### ANNONCES:

La ligne ou son espace: Valais 20 cts. - Suisse 25 cts. Etranger 30 cts. Réclames: 50 cts. la ligne Minimum pour une annonce : 1 franc

Les annonces et réclames sont reçues exclusivement par la Société Publicitas S. A., Sion, Lausanne, Genève, Montreux, Fribourg, etc., et au Bureau du Journal.

# NOUVELLE

VALAISAN

PARAISSANT à ST-MAURICE les MARDI, JEUDI ET SAMEDI

**ABONNEMENTS:** 

Sans Bulletin 8.- 4.50 2.50 Avec Bulletin 12.- 6.50 3.50

Etranger: Port en sus

Rédaction, Administration ST-MAURICE

Téléphone 8 Compte de Chèque postal II c 274

## Conservateur

L'assemblée des délégués du Parti conservateur progressiste des quatre districts du Centre est convoquée pour le dimanche 27 mai, à 14 heures, à la Maison populaire à Sion, avec l'ordre du jour suivant :

- 1. Choix du candidat pour l'élection d'un membre du Conseil d'Etat.
- 2. Divers.

Il est rappelé que l'assemblée se compose d'un délégué pour 50 électeurs conservateurs.

LE COMITÉ.

# **Une interview**

Un homme vient de mourir, à Nice, dont le nom ne disait plus rien à la grande foule, bien que, dans une circonstance énervante de notre vie politique, il ait été mêlé à un incident diplomatique d'ailleurs bien vite clos.

Cet homme portait beau, malgré son extrême simplicité, et s'appelait M. le comte de Prozor, ancien consul de Russie à Genève.

En 1901 - mon Dieu que les-années passent vite! - exactement le jour du Vendredi-Saint, il s'était tenu, à la Salle Bonfantini, un meeting au cours duquel de violentes paroles avaient été prononcées contre des gouvernements étrangers et principalement contre le gouvernement russe.

Une forte colonne de manifestants s'organisa, descendit dans la rue et se dirigea vers la rue Monnetier où habitait le comte Prozor et où se trouvaient les bureaux du Consulat dont elle arracha l'écusson.

Le Consulat d'Italie n'avait pas été davantage épargné.

Comme on le voit, ce fut, à quelque chose près, le prologue des événements révolutionnaires de l'année dernière dans cette même ville de Genève.

M. Sigg avait précédé M. Nicole. Cela fit un bruit énorme en Suisse.

Le Bund, qui, alors plus qu'aujourd'hui, était l'organe plus ou moins officiel du Conseil fédéral, ne décolérait pas.

Bref, le gouvernement genevois subit force horions pour son imprévoyance; nos autorités durent faire des excuses à la Légation de Russie, et on prononça une douzaine d'expulsions.

Nous écrivions alors au Courrier de Genève. Un matin, comme nous arrivions à la rédaction du journal, Mgr Jeanlet, son directeur, que nous aimions beaucoup et qui nous rendait notre amitié, nous dit spontanément :

 Vous devriez aller interviewer le comte de Prozor.

Nous étions jeune; nous ne marchâmes pas: nous courûmes.

L'interview parut, suivi d'une demande en grâce en faveur des expulsés, car le consul refusait de voir des Russes dans les manifestants. L'article ne fit que jeter de l'huile sur le feu.

Nées de cet incident, nos relations avec le comte de Prozor devaient se continuer. Régulièrement nous échangeâmes nos cartes aux années nouvelles, avec cette particularité que l'un se guidait sur l'année orthodoxe, et l'autre sur l'année grégorienne.

Nous nous revîmes à Lausanne où l'ancien consul passa les années de

guerre et Brides-les-Bains, en Haute-Savoie, où il prenait les eaux.

C'était un homme charmant qui avait le cœur sur la main et c'était un grand chrétien dont le foyer était rempli d'icônes. Il aimait beaucoup notre pays. Je l'ai sous la peau, disait-il aimablement.

Mais nous devons déclarer qu'il avait gardé des manifestations de Genève, pourtant manifestations d'un jour, une sorte de crainte qui mettait du noir à son âme. Les foules l'effrayaient.

Sans la religion, il n'aurait certainement jamais surmonté les grandes épreuves qui l'avaient atteint dans son patriotisme, dans ses affections et dans son immense fortune. Le meurtre abominable de la famille impériale ne cessait de le hanter. Il croyait au relèvement de la Russie, mais il pleurait quand on parlait devant lui de quelque cruauté nouvelle commise par les Soviets. Il ne pouvait plus lire les jour-

Nos lecteurs nous pardonneront des souvenirs qui ne les auront guère intéressés mais qui sont liés à nos débuts dans le journalisme. Nous n'avons pas revêcu sans émotion ce premier interview qui, s'il nous valût pas mal de désagréments, nous procura du moins une longue amitié que la mort seule a pu rompre.

Ch. Saint-Maurice.

# Fête de tir et concours cantonal de sections à Vouvry, 17, 19 et 20 mai

Malgré la situation excentrique de la lo-calité et le temps pluvieux, le 8me grand tir du « Stand de Vouvry » a enregistré un franc succès.

223 tireurs, dont un certain nombre de la région vaudoise, 10 sections et 22 groupes ont défendu avec entrain leurs chances. Voici les principaux résultats:

#### Concours cantonal de sections

Ire CATEGORIE 1. Viège. Sportschützenverein (couronne et channe) 2. Vernayaz, l'Aiglon (couronne et 79,62 3. Monthey, Les Carabiniers (couronne et channe) 79,58 4. St-Maurice, Les Carabiniers (cou-Sion, Le Stand (couronne) IIme CATEGORIE

6. Vouvry, Les Amis 1. Sierre, Sous-Officiers (couronne et coupe) 2. Vouvry, Les Carabiniers (couronne et coupe) 72,18 3. Bouveret, Les Carabiniers (cou-

pe)
4. Vérossaz, Dent du Midi

Ont obtenu la couronne individuelle pour 82 points (max. 100): Délez Charles, Vernayaz
 Dufaux Louis, Monthey 92 87 87 86 86 85 85 85 84 84 84 84 83 82 82 Furger Armand, Viège Wettstein Alfred, Vouvry Schmid Karl, Sion Jaques Marcel, St-Maurice Sarrasin André, St-Maurice . Hirt Jacob, Monthey . Stäuble Fric, Viège . Germanier Fernand, St-Maurice

11. Ghezzi Jakob, Viège 12. Uldry Louis, Vernayaz 13. Rappaz Clovis, St-Maurice 14. Andrey Robert, Vernayaz 15. Mariaux Camille, Monthey 16. de Kalbermatten Charles, Sion 17. Weber Otto, St-Maurice 18. Parchet Louis, Vouvry 19. Wolff Louis, Sion 20. Cottet Jules, Monthey

21. Meier Hans, Viège Concours de groupes 22 groupes — 15 primés 2046 1. Viège I, Sion, Les Pires 3. Vouvry III, 4. Aigle, Guidon-Jeune 5. Vevey, Armes Réunies 1975 6. Ollon, Les Boyards 1967 1887 Sierre, Sous-Officiers 8. St-Maurice, Les Carabiniers 9. Magnot-Vétroz, Les Urbano

#### 11. Villeneuve, Arvel 12. Monthey, Marmettes 13. Pont de la Morge 14. Sion, Le Stand 15. Vouvry II

**BONNES CIBLES** Grammont-Progrès — Maximum 500 points

Ont obtenu la couronne: 1. Buttet Arthur, Ferlens's. Oron Schwab Jean, Vevey 3. Egger Alphonse, Viege 4. Planchamp Albert, Vouvry 5. Germanier Fernand, St-Maurice Croset Emile, Panex s. Ollon 7. Roussy Emile, Sierre 8. Leutwyler Robert, Vouvry 9. Bavarel Julien, Vernayaz Kaufmann Gottfried, Viège 11. Cardis François, Sion

Militaire — Maximum 500 points

Ont obtenu la couronne: 1. Biéri Willy, Sierre 2. Gächter Louis, Vernayaz 3. Ghezzi Jakob, Viège 4. Mayor François, Lausanne 5. Cornut Victor, Vouvry 6. Mutty Paul, Bouveret 7. Germanier Fernand, St-Maurice 8. Gaist Hermann, Monthey 9. Uldry Louis, Vernayaz 10. Pot Emilien, Vouvry Cornettes — Maximum 90 points

Dix meilleurs résultats:

 Schwab Jean, Vevey
 Germanier Urbain, Vétroz 85 84 ½ 84 ½ 84 84 84 83 3. Weber Otto, St-Maurice 4. Egger Alphonse, Viège 5. Girod Marcel, Vevey 6. Schmid Karl, Sion 7. Furger Armand, Viège 3. Stäuble Eric, Viège 9. Heinzmann Albert, Viège 10. Pot Emilien, Vouvry

Taney-Bonheur - Au meilleur centre Dix meilleurs résultats:

1. Pittier François, Ollon Weber Otto, St-Maurice 99-92 3. Henchoz Georges, Diablerets 4. Duroux Henri, St-Maurice 5. Badan Marcel, Diablerets 99-91 99-86-86 6. Wolff Louis, Sion 7. Jaques Marcel, St-Maurice 8. Herren Franz, Aigle 99-86-8 99-83 9. Pot Alfred, Vouvry 10. Noguet Jean, Vevey

## L'Eglise de St-Pierre-des-Clages Lettre ouverte à MM les députés

du Grand Conseil valaisan

En séance du 16 mai dernier, le chef du département de l'Instruction publique m'a pris à partie sans me nommer personnellement. Comme je n'ai pas l'avantage de faire entendre ma voix à la tribune parlementaire et que d'autre part les absents ont toujours tort, j'emprunte l'organe de la presse pour éclairer votre religion.

M. le conseiller d'Etat Walpen a soutenu que les monuments historiques étaient insuffisamment protégés; que l'église de St-Pierre-des-Clages en particulier avait subi l'injure des réparations qui détonnent avec son style, qu'elle contient des statues qui, de l'avis de Mgr Besson, sont des horreurs inqualifiables; qu'il est temps de mettre un frein aux initiatives privées qui révèlent de la part des restaurateurs une méconnaissance complète de l'art.

C'est donc en défenseur de l'ART pour la noble cause du Bien que notre chef de l'Instruction publique a daigné rompre une lance! Je l'en félicite chaudement. C'est toujours réjouissant de voir un chef d'Etat s'élevant au-dessus des contingences parfois vulgaires de la vie, pour se reposer dans les régions supérieures de l'IDEAL!

Mais avant de le suivre sur ce terrain, une question préjudicielle se pose : il s'agit de savoir quelles sont les compétences de la commission des Monuments Historiques. S'étendent-elles au mobilier quel qu'il soit des églises classées mais affectées au culte, c'est-à-dire aux autels, statues, images et autres objets qu'un desservant pourrait y introduire? Si oui, les critiques de M. Walpen sont acceptables; si non, je m'explique mal son intervention. Or, le chef du département m'a donné l'occasion de consulter des légistes de marque: ils n'ont eu qu'une voix pour déclarer que les attributions de l'Etat ne vont pas jusque là ; qu'elles se bornent au seul entretien des monuments et en général de tout ce qui est classé. Je regrette moi-même de n'avoir pas pris cette consultation plus tôt, comme aussi pour M. Walpen, car je suis convaincu qu'il n'aurait pas parlé ainsi à mon égard. Il aurait compris qu'absolument parlant je

cas, que je ne mérite pas des observations : c'est de mon Supérieur ecclésiastique que je dois les recevoir.

N'estimez-vous pas d'ailleurs que, sans s'être livré à des études approfondies sur l'art religieux et ses évolutions à travers les âges, et sans prétendre au savoir de ces messieurs les membres de la commission des Monuments Historiques, moins encore à l'érudition de Sa Grandeur Mgr Besson, on n'est pas nécessairement un béotien.

Je sais ce qu'il en est des statues placées récemment à St-Pierre-des-Clages; je n'ai besoin ni de Mgr Besson, ni de MM. les membres de la commission pour me rendre parfaitement compte:

1º qu'elles détonnent avec le style de

l'église;

1810

1807

433 432

430

2º qu'elles n'ont aucune valeur artistique, sans mériter pourtant l'épithète d'« horreurs inqualifiables », expression qu'on met sur les lèvres de l'Evêque de Lausanne et Genève et qu'il n'a certainement pas employée, attendu que des statues de ce genre il y en a dans toutes les églises de son diocèse, voire même dans sa cathédrale de Fribourg avec son plein consentement.

Mais ce que sans doute vous ignorez, Messieurs, c'est qu'en venant à St-Pierredes-Clages j'ai trouvé une église absolument dénudée. En qualité de recteur je pouvais, certes, je devais même m'en désintéresser, puisque d'après l'acte de fondation je ne suis pas même tenu d'y célébrer la messe. En tant que prêtre, relevant de l'autorité diocésaine et chargé par elle du ministère pastoral à St-Pierre, sous la direction de M. le curé de Chamoson, je n'en avais pas le droit. Il était de mon devoir d'y installer, dans la mesure du possible, les ornements qui font partie de notre culte catholique et sont indispensables à la piété des fidèles.

Des personnes charitables, sans avoir été sollicitées le moins du monde, nous ont fait don des statues incriminées. Je m'en suis servi faute de mieux et je n'ai pas lieu de le regretter, car ces générosités ont contribué, dans une certaine mesure, à un renouveau de vie chrétienne dans une église trop abandonnée.

J'aime autant et mieux que personne cet antique sanctuaire qui est une merveille du Valais; j'apprécie hautement l'honneur que Sa Grandeur Monseigneur Biéler m'a fait en m'en donnant la desservance et je puis vous certifier que mon rêve est de la faire revivre telle qu'elle était à l'époque glorieuse de Cluny. Je serais trop heureux si le Gouvernement vou-

lait bien rentrer dans ces vues. Est-ce possible? Evidemment non. Vous n'ignorez pas que des subsides sont alloués par la Confédération et par l'Etat du Valais à la gloire de ce monument. Les rapports de gestion en font foi. M. le député Pont n'a-t-il pas élevé naguère, au sein de votre Assemblée, cette protestation: « Je ne vois pas où vont les subsides qui figurent sous la rubrique: « St-Pierre-des-Clages »? Si on lui avait appliqué tous ceux qui émargent au budget depuis si longtemps, on en aurait fait la plus belle cathédrale du monde!»

Que la commission s'empresse de faire disparaître d'abord l'affreuse porte d'entrée qui dépare la façade et dont la présence est une honte pour notre pays qu'elle remplace, sans plus de retard, cette inqualifiable horreur (car c'en est une bien plus affreuse que les statues!) par une œuvre d'art en harmonie avec l'édifice. On me certifie que la nouvelle porte est prête! Qu'elle est d'un goût parfait! Qu'attend-on pour la placer?

Je fais aussi des vœux sincères pour que les projets du dégagement de notre chère église soient exécutés dans un avenir prochain. Ces travaux sont du ressort de l'Etat. En exigeant qu'on les entreprenne et en veillant à ce qu'on les poursuive régulièrement dans la mesure des modestes ressources dont il dispose il montrera de la meilleure manière sa sollicitude pour les beautés artistiques de notre canton.

Et si la commission veut pousser plus loin son zèle, au-delà de ce qu'elle est strictement obligée de faire, ce n'est pas moi, certes, qui m'y opposerais. Je souhaite ardemment qu'on dote cette église le plus vite possible d'autels, de statues, de peintures assorties à son style. Ce jour-là lès desiderata de M. Walpen seront accomplis; personne ne sera plus n'ai pas outrepassé mes droits; en tout | heureux que moi : je serais fier de présen-

ter à nos visiteurs un bijou d'architecture où rien n'offusquera plus leur esthétique, pas même celle de Sa Grandeur Monseigneur Besson.

H. DORSAZ, recteur.

## LES ÉVÉNEMENTS

#### Les élections allemandes

Selon les résultats officiels de 32 districts, 30,592,442 suffrages ont été recueillis, se répartissant sur 489 mandats.

Voici la répartition par partis (les chiffres entre parenthèses sont ceux des élections de décembre 1924):

Socialistes 152 mandats (131). Nationaux-allemands 73 (103). Centre 62 (69). Parti populaire allemand 44 (51). Communistes 54 (45). Démocrates 25 (32). Parti populaire bavarois 16 ((19). Parti économique 23 (17). Socialistes nationaux (Hitler) 12. Parti des paysans allemands 8. Landbund 2. Parti paysan national-chrétien 13. Parti des droits du peuple 2. Paysans saxons 2.

Les éditions spéciales des journaux allemands soulignent tous la grave défaite des nationalistes et déclarent que tout gouvernement de droite est dès maintenant impossible. Il ne peut s'agir à l'avenir que d'un gouvernement de grande coalition.

Les partis bourgeois se déclareraient prêts à entrer en pourparlers avec les socialistes à ce sujet.

Dans le cas où les socialistes se rallieraient à un tel projet, le succès des pourparlers dépendrait des garanties que les socialistes donneraient aux populistes.

## **NOUVELLES ÉTRANGÈRES**

#### Une formidable explosion dans une usine

Une explosion particulièrement grave s'est produite lundi dans une usine de produits chimiques de Hambourg (Allemagne).

Pour des raisons encore mal définies, un réservoir de onze mètres cubes contenant un gaz nommé phosgon et analogue au gaz employé durant la guerre a fait explosion, causant une véritable panique parmi la population.

L'effet produit fut effroyable. Le gaz s'étant répandu à l'extérieur, de nombreuses personnes s'écroulèrent subitement sans connaissance. Plusieurs rues durent être évacuées d'urgence. Les pompiers essayèrent d'abord de noyer le réservoir sous l'eau et employèrent ensuite de grandes quantités d'ammoniaque.

L'explosion a causé jusqu'à présent la mort de dix personnes. En outre, quatrevingt-six blessés sont soignés à l'hôpital. Quatre pompiers et cinq agents de police ont été blessés.

Dans l'après-midi de lundi tout nou-

veau danger d'empoisonnement était écarté. Les fortes pluies ont entièrement dissipé les nuages de gaz. Par mesure de précaution, les pompiers désinfectent les logements situés à proximité du lieu de l'explosion.

## **NOUVELLES SUISSES**

LES PASSAGES A NIVEAU

Le projet élaboré par le département fédéral des chemins de fer concernant la fermeture et la signalisation des croisements à niveau des chemins de fer avec les routes publiques, ouvertes aux automobiles, est désormais soumis aux inté-

La plupart des passages à niveau entrant en ligne de compte ont déjà été pourvus d'écriteaux avertisseurs triangulaires pour automobiles. Toutefois, afin d'augmenter la sécurité du trafic ferroviaire et routier, il est nécessaire de mieux indiquer le point dangereux luimême, c'est-à-dire le passage à niveau. Il faut surtout s'effocer à ce que les signaux avertisseurs de passage à niveau soient établis uniformément dans tous le pays, afin que les usagers de la route puissent reconnaître facilement et dans tous les cas quel genre de passage à niveau ils ont à franchir.

Le projet prévoit :

Lorsqu'il y a des barrières, l'installation d'une plaque blanche en forme de triangle équilatéral avec bordure noire, fixée à la lisse de la barrière et pourvue, suivant les conditions locales, d'un feu rouge sur le fond blanc, dirigé vers la route, ou de lentilles reflétantes rouges fixées dans le bord noir;

Lorsqu'il y a signalisation optique et acoustique, l'installation de signaux avertisseurs qui annoncent d'une façon apparente aux usagers de la route l'approche d'un train;

Lorsqu'il y a simple indication au moyen de signaux avertisseurs, l'installation au passage même de signaux en croix particuliers qui seront aussi munis de lentilles reflétantes vertes, afin d'indiquer de nuit le passage.

#### Commission fédérale des C.F.F.

La commission des C. F. F. du Conseil national s'est réunie mardi à la salle de l'Alabama à Genève, sous la présidence de M. Couchepin, pour examiner le rapport des gestion et les comptes de 1927.

MM. Haab, conseiller fédéral, et Schrafl, président de la direction générale, assistaient à ces délibérations.

En réponse à la question d'un commissaire concernant l'installation de distributeurs de benzine dans les gares, M. Schraft a déclaré que les C. F. F. n'avaient jamais eu l'intention de débiter eux-mêmes de la benzine. Ils ont uniquement mis, par contrat, le terrain et le personnel nécessaires à cet effet à la disposition d'un consortium privé.

Dans ces conditions, la commission s'est déclarée d'accord sur la manière de faire des C. F. F.

La commission a insisté auprès de M. Haab pour que le Conseil fédéral dépose le plus tôt possible le rapport qui lui a été demandé l'an dernier sur la question de savoir si la Confédération ne devrait pas rembourser une partie du déficit de guerre des C. F. F. Elle a chargé ses rapporteurs de demander que ce dépôt ait lieu au plus tard dans la session de sep-

#### Le personnel de l'administration fédérale

L'effectif total du personnel de l'administration générale de la Confédération s'élève au 31 mars 1927 à 30,427 personnes, celui des C. F. F. à 34,720. L'effectif total du personnel de la Confédération est ainsi de 65,147. Du 31 mars 1927 au 31 mars 1928, le nombre des agents de l'administration générale de la Confédération a diminué de 306 unités, dont 80 pour le département militaire et 196 pour l'administration des télégraphes. Les fluctuations survenues dans les autres services de l'administration générale de la Confédération sont insignifiantes. Depuis une année, le personnel des C. F. F. a diminué de 1100 unités.

### La grève des maçons genevois

Mardi soir devait avoir lieu, comme le « Nouvelliste » l'avait annoncé, au département du commerce et de l'industrie, la séance de conciliation présidée par le président de la Cour d'appel, entre les délé gués patronaux et ouvriers du bois et du

Les délégués des deux parties étaient présents, lorsque M. Berra, secrétaire du cartel chrétien-social, se présenta, déclarant vouloir assister au débat comme représentant plus de 300 ouvriers chrétienssociaux.

Les délégués des ouvriers grévistes refusèrent de discuter tant que M. Berra serait présent et ils quittèrent la salle.

La séance de conciliation n'a donc pas pu avoir lieu.

#### Ligne Mendrisio-Stabbio

On annonce que le chemin de fer Mendrisio-Stabbio (Tessin) suspendra à fin mai son exploitation, les pourparlers avec les chemins de fer italiens de l'Etat pour obtenir certaines facilités, n'ayant pas

#### La fabrication clandestine de l'absinthe

L'Assemblée fédérale tranchera en juin un point de principe intéressant : la fabrication clandestine d'absinthe peut-elle donner lieu à un recours en grâce? Telle est la question que soulève le cas du citoven Gosteli, mécanicien, à Soleure. Celui-ci a été condamné à 100 francs d'amende et aux frais, fixés à 134 fr. 60. Il demande une remise de la peine non point en invoquant des circonstances atténuantes, mais ensuite de son impécuniosité présente.

Le Conseil fédéral, en termes sévères, propose le rejet du recours : « Les contraventions à la loi interdisant l'absinthe écrit-il dans son rapport - vu leur nature même, ne se prêtent guère à l'exercice de la grâce, surtout si l'on envisage le penchant très répandu à transgresser la

loi; de plus, la condamnation prononcée contre Gosteli est plutôt clémente, comparée à celles prononcées dans d'autres cas analogues. On peut tenir compte des difficultés auxquelles le recourant se heurte en l'autorisant à s'acquitter par acomptes. »

#### Le coup d'un rat d'hôtel

Un inconnu s'est introduit dans un grand hôtel de Bâle dans la chambre d'un lord anglais où il a dérobé une valise contenant deux portefeuilles avec 1000 francs français, plusieurs billets suisses de 100 francs, 10 banconotes anglais et plusieurs lettres de créance. On n'a aucune trace du voleur.

#### Un vol de bijoux à Lugano

Un important vol de bijoux a été commis dans une villa de Lugano.

Mme Hirschler, en rentrant de Milan pour s'installer dans sa nouvelle villa de Lugano, déposa ses joyaux dans une petite cassette et s'absenta pendant deux heures. Lorsqu'elle revint dans sa chambre à coucher, ses bijoux, d'une valeur de 100,000 francs, avaient disparu.

On n'a aucune trace des voleurs.

## **NOUVELLES LOCALES**

#### **DÉCISIONS DU CONSEIL D'ÉTAT**

Projet de travaux au St-Barthélemy. -Le Conseil d'Etat prend acte que le Conseil fédéral a approuvé le projet de continuation des travaux de correction du St-Barthélemy, pour lequel le département des Travaux publics a demandé une subvention par lettre du 19 avril 1928, et qu'il a mis les travaux qui y sont prévus au bénéfice d'une subvention de 40 % des dépenses effectuées dans les limites du devis de fr. 110,000.—.

Homologations. — Il homologue:

- 1. le règlement concernant la police dans la cour de la gare de Brigue; 2. le règlement du cimetière de la com-
- mune de Loèche-les-Bains; 3. les statuts du consortage pour l'irri-
- gation par la Dala, de siège à Varone;
- 4. les statuts du syndicat communal d'élevage bovin de Massongex;
- 5. les statuts du syndicat d'élevage de la commune d'Ayer;
- 6. les statuts du syndicat d'élevage de

7. les statuts de la caisse d'assurance du bétail bovin de la commune de Mon-

Grade de brigadier. — Le caporal de endarmerie Tscherrig Peter, de Loèche-Ville, est promu au grade de brigadier.

Etat civil. - M. Paccolat Emile, à Collonges, est nommé substitut de l'officier d'état civil de l'arrondissement d'Outre-

Candidats conducteurs. — Le Conseil d'Etat décide de n'autoriser à s'occuper, à l'avenir, de la formation des candidats conducteurs de véhicules à moteur que les porteurs d'une licence spéciale délivrée par le département de Justice et Po-

Cette licence pourra être délivrée:

1. aux chauffeurs professionnels qui sont en possession d'un permis de conduire régulier depuis une année au moins;

2. aux conducteurs non-professionnels, qui sont, depuis trois ans au moins, porteurs d'un permis de conduire.

Débits de sel. — MM. Joseph Reynard-Roten et Luyet Vincent, négociants, sont nommés débitants de sel au village de St-Germain, Savièse.

## Autour du siège gouvernemental

On nous écrit:

Au Festival de Saxon, des orateurs ont fait allusion à la prochaine repourvue du siège vacant au Conseil d'Etat et laissé entendre que le candidat qui serait désigné à ce poste serait un élément de cohésion et travaillerait en étroite collaboration avec ses collègues.

C'est le moins qu'on puisse exiger du nouvel élu.

Le temps des négatifs, comme les a très justement désignés M. le conseiller d'Etat Troillet au Festival de Saxon, est bien révolu; aucun citoyen digne de ce nom n'a envie de regretter cette époque.

Il faut que le nouveau conseiller d'Etat soit un homme de caractère se rangeant résolument du côté des membres du gouvernement actuel dont la politique progressiste vient encore d'être si brillamment approuvée par le peuple valaisan qui a adopté les trois dernières lois qui lui ont été soumises.

De tous côtés, on veut la paix et l'union. Si ces deux vertus doivent régner en bas, à plus forte raison, le peuple veutil les voir en haut.

Ce qui importe aujourd'hui c'est la volonté et la puissance de travail. Les hommes, tout comme les partis, ne doivent pas être jugés d'après leurs paroles seulement, mais d'après leurs actes, d'après leur activité et leurs réalisations.

Un magistrat ordonné et travailleur contribue au bon renom et à la prospérité du pays tout entier; par là, il consolide et fortifie le parti politique auquel il appartient. Par contre, la négligence et l'indolence dans les affaires publiques engendrent le mécontentement général, qui a toujours une répercussion fâcheuse sur le régime au pouvoir.

Nous souhaitons donc que, dimanche prochain, les délégués des communes des quatre districts du Centre s'inspirent de ces vérités élémentaires. Nous avons suffisamment confiance en nos concitoyens pour espérer qu'il en sera ainsi.

Des citoyens du Centre.

#### Festival des Chanteurs du Valais Central

Chaque année, au printemps, les chanteurs du Valais central se réunissent en une fête simple, modeste mais toujours gaie et empreinte de la plus franche camaraderie, de la plus sincère cordialité.

Montana, Arbaz, Bramois, Savièse, etc. ont tour à tour reçu et fêté ces joyeuses

Cette année, 350 chanteurs venant de la montagne, des coteaux et de la plaine se sont donnés rendez-vous à Sion pour dimanche 27 mai.

La Chorale sédunoise et le Männerchor les recevront.

La matinée se passera à Valère. La messe de fête sera dite dans cette antique cathédrale. L'heure de midi verra les chanteurs se réunir à l'Hôtel de la Paix, qui prépare un excellent menu.

Enfin, à 14 heures, les sociétés donneront un concert au jardin du café de la Planta. Chacun pourra se rendre compte du développement du chant et du travail qui se fait jusque dans les villages de

Que tous les Sédunois veuillent bien réserver à ces chanteurs le meilleur accueil.

#### DANS LA GENDARMERIE

Le Conseil d'Etat vient de promouvoir au grade de caporaux de gendarmerie les gendarmes suivants:

MM. Gollut Camille, de St-Maurice, à Sier-

Pannatier Jean-Baptiste, de Mase, à St-Maurice.

Cordy Joseph, de Grimisuat, à Bou-

Pfamatter Juste, de Vétroz, à Marti-

Sprung Frédéric, de Mund, à Viège. Lambrigg Philippe, de Fiesch, à Viè-

Pralong Martin, d'Evolène, à Sion. Beytrison Julien, de St-Martin, à Châtelard.

Cretton Jean, de Vollèges, à Saxon. Nos bien sincères félicitations à tous ces nouveaux caporaux.

#### † Ceux qui s'en vont

On a enseveli mardi matin, à Sion, au milieu d'un grand concours d'amis et de connaissances, M. Henri Schmid-Gaillard, typographe.

Le regretté défunt a travaillé pendant plus de 30 ans dans la même maison (Imprimerie Kleindienst et Schmid). C'était un laborieux, qui s'associa ces dernières années avec son patron pour faire valoir l'imprimerie.

M. Schmid s'en est allé à l'âge de 51 ans seulement, après une pénible maladie, laissant une famille attristée, à qui nous présentons l'hommage de nos sincères condoléances.

#### Le mauvais temps

Après quelques jours d'une température assez douce, qui paraissait devoir atténuer un brin les méfaits du gel, voici que les « rebuses » menacent à nouveau la végétation. Il neige sur les hauteurs jusqu'à 1600 mètres; on se croirait en mars-avril. La campagne souffre évidemment de cette inclémence du temps, surtout la vigne qui arrive bientôt à son tournant décisif, c'est-à-dire la floraison.

De divers renseignements que nous avons pu recueillir dans les milieux viticoles, il paraîtrait que les dernières gelées ont été moins meurtrières que nous l'avions cru tout d'abord. Tant mieux pour nos braves vignerons qui sont sans cesse à la peine!

#### Concours de fabrication de fromages de montagne

Le département de l'Intérieur porte à la connaissance des intéressés qu'il est organisé, comme par le passé, un concours de bonne fabrication des fromages d'alpage. Cependant, cette année, seuls les fromagers fabriquant du fromage gras pourront participer au concours.

Les meilleurs résultats du concours (et non pas les fromages) seront exposés à l'Exposition cantonale de Sierre. L'inscription au concours constitue donc une participation à l'Exposition. La finance d'inscription est de fr. 6.-.

Des primes seront allouées aux fromagers ayant obtenu les meilleurs résultats. Les inscriptions doivent être adressées jusqu'au 5 juin au plus tard à la Station

cantonale d'Industrie laitière à Château-

neuf, qui est à la disposition des intéressés pour donner tous renseignements

## L'assurance-maladie obligatoire dans les communes

Rapport présenté au Grand Conseil par M. Jules Spahr

« La question de l'assurance obligatoire cantonale, soulevée par un membre de la commission, a été d'emblée mise de côté par la majorité de la commission ; ce n'est que l'assurance obligatoire communale que nous avons envisagée.

Mais avant d'aborder la discussion du projet lui-même, quelques considérations générales ne me paraissent pas superflues pour la compréhension de la question. L'époque actuelle a vu l'éclosion de quantité d'assurances qui, toutes, dans leur domaine, ont pour but de diminuer les risques encourus par les assurés, les mettant à l'abri de surprises fâcheuses.

On peut s'assurer dans les professions les plus diverses, seul le modeste habitant de nos montagnes en a difficilement le moyen. Or, il est un point sur lequel l'assurance est réalisable, même et surtout pour lui, c'est l'assurance-maladie. Mais pour que cette assurance puisse porter des fruits appréciables, il faut qu'elle se généralise et même qu'elle devienne obligatoire.

Imitant en cela la grande majorité des cantons, nous avons fait abstraction de l'assurance obligatoire cantonale, ceci pour tenir compte des situations différentes des communes, et pour des raisons d'ordre financier - et nous laissons donc la compétence aux communes.

Le canton possède déjà plusieurs caisses d'assurance subventionnées : l'assurance du bétail, l'assurance infantile, l'assurance chômage votée dernièrement.

L'Office cantonal des assurances nous a fait parvenir, par l'intermédiaire de son directeur, M. le Dr Coquoz, médecin cantonal une statistique récente, contenant le nombre des caisses ou sociétés, avec le nombre de membres, ainsi que la totalité des subsides fédéraux divers reçus depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale du 13 juin 1911, loi qui n'accorde les subsides qu'aux caisses remplissant les conditions légales.

Nous avons extrait du tableau récapitulatif les chiffres suivants:

En 1914 il y avait 18 caisses avec 3236 assurés. Subside: 8240 fr.

En 1919, 44 caisses, avec 21,449. Subside 371,191 fr. (Ce dernier chiffre élevé provient du supplément de montagne, payé en 1919 pour les années précédentes, et supplément pour

grippe en 1918.) En 1924, 68 caisses, 41,135 assurés. Subside: fr. 386,027.80.

En 1926, 76 caisses, 49,623 assurés. Subside: fr. 483,719.40. Total des subsides reçus de 1914 à 1926

fr. 2.886,433.— Le subside ordinaire a varié de fr. 133,-(plus petite caisse: 46 assurés) à 38,624 fr. 60 (plus grand groupement à 4754 assurés). Les 76 caisses existantes en 1926 se dé-composent en 33 dans la partie allemande

et 43 dans la partie française du canton. L'exercice 1927 n'étant pas bouclé à ce jour, le total des subsides fédéraux dépas-

sera fr. 500.000.-Messieurs, ces chiffres se passent de commentaires. Lorsque le développement des caisses aura permis de compter 90-100,000 assurés, sur 128 à 130,000 habitants, les subsides atteindront et dépasseront le million. Actuellement, en comptant les 14,867 écoliers et écolières assurés (sur les 22,000 que le canton possède), nous atteignons un

pourcentage d'assurés de 39 %. L'assurance maladie obligatoire est une des œuvres sociales dont la réalisation s'impose à bref délai. Le projet de loi qui vous est soumis constitue un grand pas dans l'accomplissement de cette tâche : la commission vous en recommande donc l'adop-

# La Réunion du Frauenbund

On nous écrit:

Samedi, 19 mai, en la vieille église paroissiale de Glis, une solennelle manifestation catholique groupait environ 3000 participantes. Les cérémonies se déroulèrent selon l'ordre prévu dans le programme : le matin, accomplissement des devoirs religieux, office pontifical et sermon de Monsei-gneur Biéler; l'après-midi, l'église s'emplissait une troisième fois pour entendre M. le professeur de Chastonay développer talentueusement la haute signification de la foi pour la femme catholique. Il insista sur la nécessité d'avoir non point une religion purement extérieure, mais la foi agissante qui entre dans la vie, la pénètre et la transfor-

me.
M. le curé Tscherrig parla ensuite des dangers qui menacent nos croyances; M. le chanoine Imesch clôtura en précisant les devoirs nouveaux de la femme dans la so-ciété moderne. C'était indiquer le but même du Frauenbund qui s'est donné pour tâche de grouper et d'organiser les activités féminines qui ne trouvent pas à se dépenser entièrement dans le cadre de la famille et de les mettre harmonieusement et utilement au service d'autrui.

Savez-vous que cette puissante organisation, dont la présidente, Mme Siegrist, avait bien voulu honorer la manifestation de sa présence, compte 80,000 membres? Le Haut-Valais fournit à lui seul un contingent d'environ 8000 personnes. Un comité central créé, au fur et à mesure des besoins des organes qui s'occupent de solutionner les problèmes urgents. Dans le Haut-Valais, il fonctionne entre autres : un bureau de placement que dirige Mme Hallenbarter, une commission chargée d'aider à l'orientation professionnelle, une autre qui encourage les industries à domicile, une quatrième assure aux indigents les premiers secours et se charge des démarches à faire auprès des autorités tant communales que cantonales. Sept sections existent actuellement, deux sont en projet : lutte contre l'alcool et la tuberculose. Et quels autres résultats n'obtient-on pas par la bienfaisance isolée ou par des groupements épars, tels qu'il en existe dans le Centre et le Bas-Valais. Semblable organisation ne serait-elle point à souhaiter pour la partie française du canton? Simple suggestion pour les jeunes que

hantent le droit de vote, et qui sauraient, en attendant, où employer leur activité.

Mais voici que de l'église silencieuse la foule sort en torrents pressés : blancs mouchoirs des femmes de Saas qui ont fait, comme de bons soldats, quatre lieues pour répondre à l'appel de leurs chefs, blancs mouchoirs qui sembliez des lis, chapeaux aux lourdes coques de rubans, bleus, bruns, noirs, tout d'or rebrodés, rebordés de dentelles, piqués de pierres sanglantes, cha-peaux somptueux des femmes du Haut-Valais, de Conches, de Visperterminen, de Naters, de Lætschen, lent égrènement de noms barbares peut-être, mais qui deviennent doux à être prononcés, clochers de chez nous, femmes de chez nous, vous vous en allez vers le proche ou le lointain village, parterre mouvant, dont chaque fleur, quittant un sanctuaire, ira se regrouper autour d'un nouveau sanctuaire.

Et dans le recueillement des jours monotones qui suivront, le souvenir de cette journée resplendira, comme resplendiront aussi le nom de celles qui se dévouent: Mlle Seiler, Mmes Bürcher-Cathrein, Bayard, et d'autres qui, pour n'être point ici mentionnés, n'en sont pas moins profondément gravés au plus profond des cœurs reconnais-

#### Les tissus décorés

Samedi après-midi a eu lieu à Berne le vernissage de l'Exposition suisse de tissus

Le représentant du Conseil municipal a eu d'aimables paroles à l'égard du Valais, représenté par M. l'ing. Haenni, des paysannes et artistes qui ont envoyé leurs ouvrages, et de M. le conseiller d'Etat Troillet qui a favorisé les exposants valaisans.

Le secrétaire général de l'«Oeuvre» a remercié au nom des exposants la direction du Musée d'Art et d'Histoire de son initiative et de la réussite de l'exposition. Il relève, avec à propos, l'entrée en ligne de nos brodeuses et tisserantes, qui n'ont pas craint de se mesurer avec les maisons de

marque et les ateliers de grande réputation. « Ce n'est pas un travail de passe-temps, dit-il, auquel s'astreignent ces femmes des hautes vallées, c'est un gagne-pain; leur effort est d'autant plus louable qu'elles sont éloignées de tout centre intellectuel ou artistique, des sources d'approvisionnement et

des débouchés de vente. » Les ouvrières qui iront dans quinze jours, sous la conduite du chef du département de l'Intérieur, visiter cette exposition, auront la satisfaction de se sentir en bonne place; elles récolteront des louanges méritées et des critiques plus efficaces en même temps qu'elles s'instruiront des motifs et des procédés des ateliers des autres cantons.

Le Valais occupe le huitième rang de cette exposition. Ses ouvrages comprennent, les tissages de laine du Lœtschental, des tissages de laine naturelle, noire et blanche du Haut-Valais, des dentelles de chanvre, des toiles de chanvre, des draps de laine naturelle, du point de croix, et tout ceci de Savièse, Hérémence, Nax, Grône, Vissoie, Evolène, et du gobelin de Sion.

Qu'une bonne vente soit la récompense tangible de tout ce travail qui fait honneur au pays.

P.-S. — Les exposantes de travaux valaisans sont: Mile Vautier Julienne, pour les travaux de Lætschen; Mile Soldano Jane, travaux de laine; Ecole de Broderies valaisannes, tissage, broderies et dentelles; La Goval de Sion, pour les gobelins ; Mme Métrailler, Evolène, pour tissage et broderie.

#### Précautions à prendre dans l'emploi des

bouillies arsénicales 1. Les composés arsénicaux sont des poisons violents qui, absorbés dans le tube di-

gestif, provoquent la mort. Ils doivent, par conséquent, être manipu-

lés avec la plus grande prudence. 2. Leur usage est absolument interdit, sous peine des responsabilités et des sanctions légales, sur des plantes ou parties de plantes destinées à la consommation prochaine ou abritant des cultures ayant cette même destination (fraises, légumes, fourra-

3. Ne jamais sulfater avec des produits arsénicaux contre le vent.

Se laver soigneusement le visage et les mains après le travail et, en tout cas, avant

de manger. Ne jamais fumer pendant le travail. Rincer les bidons ayant contenu des arséniates avec de l'eau et reverser celle-ci

Après emploi, nettoyer à fond les instruments ayant contenu les sels d'arsénic, enfouir profondément les résidus et eaux de lavage dans le sol. Il est interdit, de façon absolue, de verser

les résidus dans les ruisseaux, sources, fontaines ou eaux courantes quelconques 5. Les composés arsénicaux doivent être tenus sous clef et le détenteur de ces produits est responsable de tout accident qui

pourrait résulter d'une négligence quelconque sous ce rapport. 6. Les patrons sont tenus d'informer leur personnel des prescriptions concernant l'emploi des produits arsénicaux et ils sont tenus de vérifier que celles-ci sont obser-

7. Les personnes autorisées à vendre des produits arsénicaux pour l'agriculture ne peuvent le faire qu'à des personnes majeures et après les avoir, de leur côté, également exactement renseignées sur les pré-

cautions indiquées ci-haut. Les acheteurs devront signer une déclaration attestant que tel a bien été le cas. Département de l'Intérieur du canton du Valais.

#### Le Viège-Zermatt

Les actionnaires de la compagnie du Viège-Zermatt ont tenu leur assemblée générale, lundi après-midi, à Lausanne, sous la présidence de M. Charles E. Masson, banquier.

A l'unanimité a été réélue la série sortante du conseil d'administration. Celui-ci a décidé, d'une part, de prolonger la ligne jusqu'à Brigue, de façon à créer une voie ininterrompue de Zermatt à Disentis, d'autre part, il a décidé d'engager la dépense importante devisée à environ 1 million 700,000 francs à l'achat de 4 ou 5 locomotives électriques, remplaçant les locomotives à vapeur, d'un entretien très onéreux. Ces opérations décidées, l'assemblée a porté le capital de la compagnie de 2 1/2 à 5 millions de francs, par l'émission de 25,000 actions nouvelles.

Un consortium a souscrit ferme les 25 mille actions nouvelles; le montant de 2 millions et demi a été versé à l'Union de banques suisses, à Lausanne.

#### Deux touristes réapparaissent

Deux jeunes touristes, dont on avait, de Kandersteg, signalé la disparition, dans la région de la Blümlisalp, sont rentrés sains et saufs. Ils avaient campé en plein air, dans la nuit de samedi à dimanche, au-dessous de la cabane de la Blümslisalp, et avaient passé la nuit de dimanche à lundi dans la cabane.

#### **GRAND CONSEIL**

Séance du 21 mai

#### Présidence de M. P. Barman, président L'exercice de 1927 de la Banque Cantonale

Sous la conduite de MM. les rapporteurs Henri Spahr et V. Pétrig, la Haute Assemblée prend connaissance du rapport de la Banque Cantonale, dont l'activité pendant l'année dernière se résume, comme le public l'a déjà appris, en un bénéfice de 685,000 francs, sensiblement égal à celui de 1926 (fr. 686,000.—) sur un bilan de 56 millions. A part fr. 116,000.— laissés aux réserves, le bénéfice est versé en totalité dans la Caisse d'Etat. Notre grand trésorier peut se frotter les mains de cette aubaine : dans le groupe de ses collègues cantonaux il fait partie du peloton de tête en ce qui concerne la part des bénéfices versés à l'Etat. Le coffre des

de statistique où il fait plutôt grise mine. La commission conclut son bref rapport en adressant des compliments à la Direction et aux organes de la Banque pour les beaux résultats obtenus malgré une année économique défavorable.

réserves de la Banque, par contre, n'est

placé qu'au 18me rang sur 22 dans l'échelle

Elle propose en conséquence d'approuver les comptes et la répartition des bénéfices, et de donner aux organes de l'Etablissement décharge de leur gestion, sous réserve des affaires de l'agence de Brigue. Il en est ainsi décidé sans discussion.

#### Recours en grâce

Les rapporteurs : MM. Alexis Coutaz (Vérossaz) et Imhof (Brigue), à l'exemple de leurs prédécesseurs, insistent sur la création d'une colonie pénitentiaire. Ce sera une des tâches premières du futur chef du département de Justice et Police.

Sur 15 requêtes, treize sont rejetées. Obtient sa grâce Rosa Schiffmann, de Tourtemagne, condamnée pour vol et escroquerie. Elle sera remise en liberté le 15 juillet, soit un mois avant la fin de sa peine.

#### La grâce de Jos. Héritier

Une longue discussion s'engage ensuite dans laquelle interviennent Marcel Roten, député de Savièse, Fama, Haegler et Jos. Kuntschen, tous favorables à la grâce de Jos. Héritier, de Savièse, condamné à perpétuité pour meurtre, il y a neuf ans. La commission et le Conseil d'Etat, par l'organe de MM. Pétrig et Walpen, s'opposent à la grâce en invoquant des motifs juridiques.

Les orateurs favorables à la grâce se basent sur le fait que le condamné n'a été vu par aucun témoin et n'a jamais avoué. Cependant le faisceau des circonstances était tel qu'il entraina la conviction des juges. D'un côté, donc, on veut que le doute pro-fite à l'accusé. On prétent même l'assimiler au crime passionnel que les jurys étrangers absolvent avec une facilité si déconcertante. De l'autre côté on estime que cette libé-

ration est pour le moins prématurée. Ce thème à controverses est enfin tranché, dans le cas particulier s'entend : par 41 voix contre 24 la grâce est accordée.

#### Une caisse d'assurance spéciale

En raison des risques particuliers attagardes-pêche sont exclus « ipso facto » de la Caisse de retraite des fonctionnaires et

employés de l'Etat.
Cette lacune, si elle n'est comblée, place ces employés dans une situation défavorable en face de leurs collègues. Sous peine de commettre une injustice, le gouvernement a l'obligation d'y mettre un terme. Aussi propose-t-il l'institution d'une Caisse d'assurance ayant pour objet de garantir cette catégorie de fonctionnaires et leurs familles contre les conséquences économiques de l'invalidité, de la vieillesse et de la

MM. César Fournier et Robert Lorétan

occupent la table des rapporteurs. La commission a songé un instant à en-glober les forestiers de triage mais elle s'est heurtée au fait que ces agents sont considé-

rés comme fonctionnaires communaux.

M. Charvoz propose de mettre au bénéfice de cette caisse les gardiens du pénitencier. Tant le gouvernement que le Grand Conseil lui font comprendre qu'il n'y a pas place ici pour cette autre catégorie d'em-

Et sans autre les trois articles de l'arrêté sont approuvés.

#### Séance du 22 mai 1928 Présidence de M. P. Barman, président

#### Les Vallettes-Champex

La route qui part de l'artère Martigny-Grand-St-Bernard au hameau des Vallettes et monte vers l'idyllique Champex en saluant au passage l'entrée des célèbres Gorges du Durnand a été l'objet en 1926, grâce à l'initiative et aux sacrifices de la Société de développement de Champex et des com-munes et particuliers intéressés, d'améliorations et de perfectionnement qui permirent la circulation automobile.

On a remarque que quelques contours sont trop étroits ou à trop faible rayon, que certaines pentes restent trop rapides : bref, la route exige une mise au point qui occasionnera de nouvelles dépenses. Les com-munes de Bovernier et d'Orsières veulent bien intervenir mais à la condition que l'Etat, qui, rappelons-le, a versé en 1926 un secours de fr. 6,000.—, classe la route dans les routes communales de 1re classe.

L'Etat a réservé un accueil bienveillant et présente ce jour à l'acceptation de la Haute Assemblée un décret dans ce sens qui met à la charge des deux communes les frais de parachèvement et d'entretien sous déduction de la part incombant à l'Etat.

Après rapport affirmatif de MM. Eggs et Gertschen, le décret est adopté sans discussion, et sur intervention de M. Michaud il est également approuvé en seconds débats.

#### De Vionnaz à Torgon

Un sort analogue est réservé à la route de Vionnaz à Torgon par Révéreulaz, commencée en 1921, et dont le dernier tronçon arrive à bon terme. Nous sommes ici en face d'une œuvre de premier ordre qui inscrira en lettres d'or, dans les fastes de la commune de Vionnaz, les noms de ses har-dis et prévoyants promoteurs. L'Etat se devait de couronner par un classement supérieur de la route cet effort magnifique de la laborieuse et confiante population semimontagnarde, semi-planarde de la commune de Vionnaz.

Au nom de ses administrés, M. Clovis Veuthey adresse des remerciements aussi brefs que bien sentis au Grand Conseil.

#### L'assurance-maladie obligatoire

Nous avons vu que le projet donne aux communes la faculté de déclarer obligatoire l'assurance en cas de maladie, en général ou pour certaines catégories de person-

Ajoutons que dans ce but la loi autorise les communes à créer des caisses publiques, en tenant compte des caisses-maladie existantes. La commune obligerait en outre les employeurs à veiller au payement des contributions de leurs employés obligatoirement assurés à des caisses publiques, sans toutefois astreindre les employeurs eux-mêmes à des contributions.

A l'ouverture de la discussion, M. Dellberg, rapporteur de minorité, essaie derechef de glisser dans le texte l'assurancemaladie infantile obligatoire cantonale. Tant MM. Evéquoz, président de la commission, que le Dr de Cocatrix et Troillet, conseiller d'Etat, s'opposent à cette proposi-tion qu'ils jugent prématurée et inopportu-

Selon M. Fama, à qui on ne peut dénier une longue expérience en la matière, la loi restera lettre morte dans la plaine si l'Etat n'aide les caisses d'assurance par des subsides : celles-ci seront dépourvues des moyens financiers d'y faire face. Ce ne sera peut-être pas le cas dans la montagne où les caisses touchent de larges subventions de la Confédération, souvent plus que le double de celles de la plaine.

M. Gaillard aimerait savoir si cette loi permet aux communes d'étendre aux enfants l'obligation de l'assurance.

- Oui, lui fait-on signe du banc du gouvernement.

L'initiative de l'introduction de l'assurance appartiendra soit au conseil communal, soit au cinquième des électeurs. Mais ce seront les électeurs qui en décideront par une votation.

Lorsque, par suite d'indigence dûment constatée par l'autorité communale, l'assuré ne sera pas à même de paver sa cotisation, la commune devra se substituer à lui dans cette prestation. Dans ce cas, la Confédération rembourse un tiers de la prime. Le rapporteur allemand suggère que l'Etat imite cet exemple et contribue lui aussi pour la quote-part d'un tiers.

Nous ne pouvons, explique M. Evéquoz, admettre l'intervention financière de l'Etat. Nous avons l'intention d'appliquer aujourd'hui une loi fédérale qui prévoit le subventionnement de la Confédération. Le législateur, fédéral a prévu que ce subven-tionnement par le pouvoir central suffira à faire naître et vivre les caisses d'assurance. Si l'on juge que les subsides de fr. 3.50 et 7.— par tête sont insuffisants c'est à Berne qu'il appartient d'augmenter ces taux. C'est à la Confédération et non aux cantons que le peuple suisse a octroyé les moyens financiers aux fins de subventionner les caisses d'assurance.

Introduire le principe de la participation financière du canton est un précédent dangereux pour les finances cantonales.

M. Fama revient encore sur sa remarque: sans l'aide financière de l'Etat, les communes de la plaine se trouveront dans l'impossibilité matérielle d'appliquer la loi.

Reprenant les grandes lignes de la loi, M. Troillet salue les bienfaits d'une organisation destinée à améliorer la santé du peuple, base de développement économique. Il se déclare en principe partisan de l'assu-rance obligatoire dans tout le canton, mais il ne juge pas que l'esprit du peuple soit assez mûr pour cette généralisation.

Il est donc plus sage d'accepter un bien à sa portée que de lui préférer un mieux que l'on a beaucoup de chance de ne pouvoir atteindre.

Le gouvernement est disposé à tendre la main à M. Fama en prenant à sa charge une partie des frais occasionnés aux communes par les assurés indigents.

Ce geste du chef du département est ratifié par nos pères conscrits. Mais le principe du subventionnement

cantonal n'est pas introduit dans la loi. Toutefois, ce principe n'est pas définitivement écarté; l'assemblée se réserve d'examiner en novembre la possibilité d'un secours temporaire aux caisses surchargées. Sur la proposition de M. Evéquoz, pro-

position qui n'a pas l'heur de plaire à M. Fama, l'Etat aura la faculté d'obliger la caisse d'une grande commune à recevoir les citoyens d'une commune voisine plus petite, incapable d'alimenter sa propre cais-

Cette idée, conforme aux sentiments de solidarité et de justice, est favorablement accueillie.

L'ensemble de la loi est approuvé en premiers débats.

#### Séance du 23 mai 1928 Présidence de M. Jos. Kuntschen 1er vice-président

#### Au Tribunal cantonal

« Selon un mode de faire récemment adopté par le Grand Conseil, le président du Tribunal cantonal est changé chaque année, prononce le président. Je prie MM. les

scrutateurs de fonctionner. » Par 60 voix sur 70 votants, M. Camille Défayes est nommé à la présidence de notre Haute Cour de Justice.

Le siège de la vice-présidence échoit à M. Imboden par 61 voix sur 67 votants, M. Lorétan, doyen d'âge, ayant renoncé à accepter cette charge.

#### Une loi sur les finances

Par voie de motion, M. Delacoste prie le gouvernement de voir si le moment n'est pas venu d'unifier notre législation fiscale, en fondant notamment dans une seule loi les dispositions fiscales qui, à l'heure actuelle, régissent d'une manière absolument dif-

férentes le canton et les communes. La loi de 1903, copiée de celle de 1851, dit M. Delacoste, est devenue caduque, personne ne le conteste. Elle a été essentiellement modifiée par le décret provisoire de 1921.

En 1922-23 une loi a été présentée au Grand Conseil. Elle n'était point mauvaise. Malheureusement, mal défendue par son auteur, elle subit de telles mutilations au sein de la Haute Assemblée qu'elle n'était plus présentable au peuple.

Et nous continuons d'appliquer des dispositions hybrides et bâtardes qui ouvrent la porte sinon à l'arbitraire, du moins à des

abus de la part des autorités fiscales. La perception des impôts communaux repose sur des bases totalement différentes de celles des impôts cantonaux. Sur le terrain communal on a conservé la classification désuète et archaïque des deux catégories qui remonte à la loi de 1886. On ignore tant la défalcation des dettes et du minimum d'existence que la progression, conceptions

entrées dans nos mœurs. M. **Delacoste** passe ensuite en revue plusieurs lacunes et maintes interprétations du décret qui ont causé des surprises désagréables tant au fisc qu'au contribuable.

Il récrimine enfin contre les méthodes du fisc qu'il qualifie d'« immorales »; contre certains petits moyens repréhensibles indignes d'un Etat, Il se défend toutefois de porter une accusation quelconque contre le chef des contributions, fonctionnaire intègre qui exécute les ordres reçus de plus haut. Toutefois, il y a une excuse à ces agissements, conclut M. Delacoste, c'est que l'Etat a besoin d'argent et qu'il lui manque une loi des finances rationnelle. Voilà pourquoi je viens demander qu'on lui fournisse l'outil approprié à sa mission.

Je suis convaincu que si l'on met sur pied une législation saine et harmonieuse, il ne se trouvera aucun citoyen sensé, encore moins aucun homme politique, qui ne l'accueille avec satisfaction, persuadé de la né-cessité de mettre en équilibre les besoins de l'Etat et les recettes pour y faire face.

Après avoir protesté contre la sévérité exagérée du motionnaire à l'égard du fisc, M. Lorétan, le nouveau chef du département des Finances, déclare que le gouvernement est absolument d'accord de refondre les anciens textes en une seule loi sur les finances, conforme aux conceptions économiques et sociales modernes.

Ces questions sont si complexes qu'il faut cependant compter sur un délai de deux ans environ pour mettre sous toit une loi sérieuse susceptible d'être adoptée par l'ensemble de nos concitoyens.

S'insurgeant à nouveau contre l'accusa-tion d'immoralité portée par le motionnaire il explique que les textes du décret peuvent donner lieu à des interprétations diverses. Le contribuable doit se soumettre pour autant qu'il n'y a pas d'arbitraire. Et si ja-mais ce serait le cas, le contribuable qui se croit lésé possède la faculté de recourir au Tribunal fédéral.

Contrairement à une affirmation erronée de M. Delacoste, notre grand trésorier tient à ce que les bordereaux remplis par les receveurs doivent contenir des détails clairs et complets : le taux de l'impôt en particu-

lier doit y être mentionné.

La Caisse d'Etat est si éloignée des sentiments d'injustice et d'indélicatesse qu'on cherche à lui endosser, qu'après consultation d'experts sur un texte qui donnait lieu à contestation nous avons remboursé librement des sommes déjà encaissées.

Le bruit court que les recours pleuvent sur notre bureau: jugez vous-mêmes des exagérations: sur 35,000 contribuables nous avons recu 70 recours pour l'exercice 1927. Nous ne craignons pas les comparaisons avec les autres cantons.

N'oublions pas que le fisc jouit en tous pays d'une mauvaise presse : c'est très humain, car personne, ni moi-même ni vous.

ne prenons plaisir à payer nos impôts.

Dans sa duplique, M. Delacoste reconnaît que s'il reproche à l'Etat d'avoir fait de l'arbitraire, et au service des contributions de montrer trop de rigidité, ceux-ci n'ont commis toutefois aucune injustice. Sans autre intervention, la motion est transmise au Conseil d'Etat.

#### (La séance continue.)

MARTIGNY. — La séance du Collège. (Corr.) — L'article annonçant la séance et signé par «Un ancien du Collège », nous avait promis une belle séance. Ce n'est pas « belle » qu'il faut dire, mais « magnifique ». Si nous voulions adresser nos félicitations à tous les acteurs qui les ont méritées, nous n'en finirions pas, car tous les ont méritées.

Nos applaudissements allèrent d'abord aux petits diablotins, aux cornes menaçantes; aux écoliers, à qui nous pardonnons pour une fois d'avoir fait l'école buissonnière; au génie des forêts, superbe dans son costume. Ils nous ont bien amusés par leurs danses saccadées qui tenaient du mysté-

Quant à la deuxième pièce: « Les petits patriotes », nous dirons que Martigny peut être fier de compter au nombre de ses enfants de petits soldats aussi énergiques. Ils ont joué avec un naturel à rendre jaloux les professionnels de théâtre. Félicitons en particulier le capitaine des petits, le «tambour». l'ami Raymond, Max le motocycliste et le petit qui voulait « astiquer l'espion ».

Puisque nous en sommes aux petits, disons tout de suite un mot de la saynète des élèves de la 5me classe : « C'et la faute aux Indus ». Oh! qu'ils nous ont amusés! Les rires continus des spectateurs leur ont déjà prouvé combien ils ont été goûtés ; ils méri-tent la mention spéciale qu'ils désiraient avoir sur « le zournaux ». Nos félicitations au petit Italien et aux acteurs du centre. Le drame : « Les jeunes Captifs », s'est

déroulé dans un décor grandiose, comme on

en voit peu au théâtre de Martigny.

L'interprétation des acteurs a été très bonne. Rodolphe, vrai chef de brigands, a su lancer son monde; son lieutenant Pietro, s'en est bien tiré de son rôle difficile, exigeant heaucoup de souplesse. Les deux exigeant beaucoup de souplesse. Les deux enfants ont ému : peut-être ont-ils oublié

parfois eux-mêmes de verser quelques lar-

Le « Colis de Monsieur Dominique » est une très belle comédie. Elle a été interprêtée à la satisfaction de tous les spectateurs. Justin, le domestique, — un lilliputien — a été merveilleux de naturel. Gustave, un homme géant surmonté d'un chapeau géant, a eu des gestes et des regards de grand comédien. Le Commissionnaire a su prendre l'air et les manières qui convenaient à son rôle. Les autres acteurs s'en sont bien tirés. en particulier M. Dominique et M. le Commissaire.

En terminant, nous devons remercier la Direction et les maîtres du Collège, qui se sont dépensés pour nous donner une si belle séance, et qui ont fait un choix si judicieux des pièces. Il serait difficile de donner un programme plus varié et plus harmonieusement combiné.

Le temps a paru si court que les spectateurs sont partis comme 'à regret et avec l'intention bien arrêtée de revenir dimanche prochain à 20 h. 30. Un spectateur enchanté.

MARTIGNY-COMBE. — Tirs. — Les tirs obligatoires auront lieu le dimanche 27 courant. Ils commenceront à 6 heures du matin. Les hommes astreints aux tirs devront apporter avec eux leurs livrets de service et de tir. Il est rappelé au public qu'il est interdit de circuler dans la zone du champ de tir. A l'occasion des exercices, il y aura office divin à la chapelle de St-Jean, à 9 heures.

Le Comité.

ST-MAURICE. — (Corr.) — Le circuit Aigle-Col des Mosses-Fribourg-Bulle-Châtel-St-Denis offre aux sociétés en quête de promenade en auto-car un des buts les plus merveilleux. C'est celui, du reste, qu'avait choisi le Chœur d'Orgue qui en effectua le parcours dimanche dernier, en compagnie du chef vénéré de la Paroisse.

Favorisés, ou plutôt disgrâciés par un temps maussade, nous partîmes néanmoins avec un léger retard sur l'heure prévue par le programme. Si, comme on l'a prétendu, le mauvais temps non moins que le beau influe sur les caractères, il n'en fut rien pour nous, ce jour-là du moins. La gaieté qui couvait dans nos cœurs dès le matin ne cessa de germer et d'acquérir son plein épanouissement durant toute la journée grâce, en particulier, à notre ami « Dédé » qui fut un bouten-train sans concurrence. Aussi, en vain la Providence daigna-t-elle nous gratifier de ses ondées; force lui fut de capituler et de renoncer à ses expédients sans effet sur notre joyeuse humeur. C'est par un temps complètement rétabli que nous pûmes effectuer nos pérégrinations en ville de Fribourg et rentrer au sein de nos familles emportant le plus agréable souvenir de cette journée.

Il est à souhaiter que de semblables occasions de fraterniser entre membres se renouvellent un peu plus souvent. La vitalité, d'ailleurs, du Chœur d'Orgue repose essentiellement sur le dévouement, la bonne volonté et même, dirai-je, sur le sentiment de piété de ses membres. Quelques agréments procurés bénévolement par les soins d'un curé dévoué, un modeste subside ocroyé par la Municipalité sont les moyens matériels d'encouragement, et, par là même, d'existence de la société. Cette existence est indispensable aux cérémonies du culte paroissial; pour l'entretenir et la développer il lui faut un appui moral et financier. Sachons lui procurer l'un et l'autre à l'occasion.

Un participant.

Les jours deviennent longs mais... le temps qu'on a pour cuire est toujours plus court. La ménagère a du travail plein les bras et ne peut plus rester des heures entières devant le potager !... L'ami de la nature s'en va, le cœur joyeux, par monts et par vaux, vers nos lacs, nos forêts ou nos alpes!... Il faut faire vite pour terminer toute la besogne, il faut faire vite aussi pour jouir largement de la nature en fête !... A tous, les POTAGES KNORR rendent les plus précieux services; avec eux, point de temps perdu: 20 minutes de cuisson dans de l'eau suffisent pour avoir un potage excellent de goût, fin, savoureux et surtout nourrissant. Avec 30 sortes différentes, on n'a que l'embarras du choix. Pensez-y!

# LES SPORTS

#### LES JEUX OLYMPIQUES

Les Jeux olympiques d'Amsterdam sont donc virtuellement ouverts; avant toute autre chose, disons que le stade est superbement aménagé et fait le meilleur effet. Les épreuves ont donc commencé avec le tournoi de hockey; les Indes s'assureront

à coup sûr la victoire. Et ce sera le tournoi de football, qui est

et reste le sport-roi ; il commencera dimanche, avec les rencontres Portugal-Chili et Espagne-Esthonie; il continuera lundi avec Suisse-Allemagne; Egypte-Turquie et Belgique-Luxembourg.
Mardi: Italie-France; Argentine-Etats-Unis et Yougoslavie contre le vainqueur de

Portugal-Chili.

Déjà le tournoi de football passionne l'opinion; on sait qu'il se dispute suivant le système de la Coupe Suisse, le vaincu d'un match étant immédiatement éliminé.

Au sujet du match Suisse-Allemagne, un envoyé de la « Tribune de Lausanne » a interviewé Kalb, le fameux joueur allemand, qui s'est déclaré sûr de la victoire germani-

Pourtant, dans les milieux hollandais, la belle performance des Suisses contre les champions anglais est très discutée et l'on prévoit une victoire des joueurs portant la croix helvétique.

Notre équipe quittera Bâle jeudi soir et arrivera vendredi à Amsterdam; les vœux de tous les Suisses, tant sportifs que profanes, l'accompagnent; chacun souhaite que nos joueurs arrivent à renouveler la merveilleuse performance de 1924, à Paris.

Inutile de dire que nous tiendrons au jour le jour nos lecteurs au courant des résul-

#### La journée de mardi

Le tournoi de hockey a continué; trois matchs joués ont donné les résultats suivants: Indes bat Suisse, 6 à 0; Belgique bat Autriche, 4 à 0; Allemagne bat France,

#### St-Maurice I à Evian

Il reste une ou deux places pour le match Evian I-St-Maurice I; une fois l'auto-car garni, il n'y aura plus rien à faire, aussi chacun doit-il se hâter: inscriptions jusqu'à ce soir, jeudi, dernier délai. Nous donnerons samedi la composition de l'équipe agaunoi-

# DERNIÈRE HEURE Grande bataille en Chine

LONDRES, 23. — On mande de Pékin au « Morning Post »:

« Une grande bataille, dont on n'a jusqu'ici aucune nouvelle, est engagée sur la ligne de chemin de fer Pékin-Hankéou. Les Nordistes continuent à arrêter et à exécuter journellement des agitateurs communistes. Les Japonais déclarent qu'ils n'ont pas reçu des différentes fractions de réponses à leurs notes et qu'ils n'en attendent pas. Ils pensent que le régime de Pékin durera au moins trois semaines, mais si les Sudistes arrivent, de graves événements sont presque cer-

# Explosion dans une mine

25 ouvriers manquent

HARLAN (Kentucky), 23. — Vingtcinq mineurs sont manquants à la suite d'une explosion dans une mine située à 12 milles de Harlan. Cinquante autres mineurs ont pu s'échapper et sont sains et



Madame Adolphe DELACOSTE; Messieurs André, Henri et Jean DELACOS-

Mademoiselle Anne-Marie DELACOSTE: Mademoiselle Berthe DELACOSTE; Madame Henri DELACOSTE et famille La famille de feu Monsieur Edmond DELA-

COSTE; ainsi que les familles parentes et alliées, ont le regret de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

#### Monsieur Adolphe Delacoste

leur cher époux, père, frère, beau-frère et oncle, décédé à Alger le 19 mai, à l'âge de 62 ans, muni des Sacrements de l'Eglise.

Une messe pour le défunt sera célébrée le mardi 29 mai courant, à 9 h. 30, en l'Eglise de Monthey.

Priez pour lui



Monsieur et Madame Maurice JACQUIER-COQUOZ et leurs fils Marc et André; Monsieur Jules JACQUIER, Profès à l'Hos-pice du Grand-St-Bernard;

ainsi que les familles DELEZ, BOCHATAY, COQUOZ, GROSS, à Salvan, ont la dou-leur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

#### Monsieur

Camille Jacquier leur bien aimé fils, frère, neveu et cousin, décédé pieusement à l'âge de 18 ans à l'In-firmerie de Martigny, après une pénible opération chrétiennement supportée.

L'ensevelissement aura lieu à Salvan vendredi le 25 mai à 9 h. 30.

P. P. L.

Cet avis tient lieu de lettre de faire-part

#### Chauffeur A vendre, faute de travail 24 ans, célibataire, fort et

son privée, certificats et ré-

S'adresser au Nouvelliste sous Z. 400.

férences à disposition.

robuste, connaissant voitumulet res et camions, cherche place dans commerce ou mai-

d'emploi, très sage, à un prix avantageux. S'adr. chez Perruchoud Benoit, Chalais. A vendre environ 1200 kg.

### FOIN S'adresser chez M. Alexis Werlen, St-Maurice.

Lisez et faites lire Le Nouvelliste



Les deux crèmes avec leurs ouvre-boîtes ultra-pratiques

# INSPECTEURS ET **ACQUISITEURS**

connaissant l'Assurance Vie, sont recherchés par Compagnie Suisse. (Possibilité de travailler dans toutes les branches d'assurance). Bonnes commissions. Avancement en cas de succès.

Offres sous case 20643, Martigny.

# Hôteliers - Commerçants

Avant d'engager votre personnel pour l'été, adressez-vous au Comité de la Société des Institutrices qui s'occupe du placement de ses membres. - Ecrire à Mlle Carraux, institutrice, à Monthey.

Pas de fumée aux trains électriques On a donc supprimé tous les charbons. Mais les bons cheminots pas asthmatiques Fument les "Bout Tigre" \* en gais lurrens.

\* S. A. Emil Giger, Fabrique de Cigares, Gontenschwil (Arg.)



UNE BONNE PENDULE DIRIGE L'ACTI-VITÉ DE LA MAISON H. MORET, MARTIGN

vous montrera ce qui se fait de mieux en RÉGULATEURS PENDULES,



# Objets religieux

LIBRAIRIE CATHOLIQUE

A St-Joseph

Rue Chaucrau, 5 - LAUSANNE

Missel - Chapelets - Christ Statues - Chevalets Médailles et croix

Imagerie religieuse Almanachs catholiques

> Envois à choix J. BESSON.



et les ressemelages. SMELDUR a fait ses preuves. SMELDUR a fait son chemin, env. 10000 paires placées en Valais en 1927. - En vente partout: M. FESSLER, Av. Gare, Martigny-Ville

# Fédérale

Baccalauréats — Polytechnicum Préparation aux examens

On demande de suite

Entreprise Micotti & Bonvin, Montana.

LE GRAND FILM BEN-HUR

#==#

Cinéma Royal - Martigny

Du 25 au 31 mai inclus tous les soirs à 20 heures 30 Dimanche 27 et lundi 28 mai, matinée à 14 heures 30 Les enfants ne sont pas admis à ces représentations Des matinées spéciales seront organisées pour les écoles, entrée 0.50

Le film sera projeté avec une adaptation musicale et tous les bruits de la scène.

Prix des places: Galeries 2 îr. 50; Premières 2 fr.; Secondes 1 fr. 50 Troisièmes 1 fr. 30. — Toutes les places seront numérotées. La location est ouverte dès mercredi 23 mai au magasin Addy, Av. de la Gare. - Déclassement suspendus.

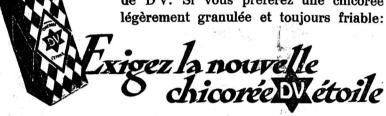
**╬**ॗॗॗॗॗॗ

#==+

#



ne refusez pas une tasse de café au lait: elle ne lui fera que du bien si vous l'avez préparée avec de la bonne et saine chicorée D V. Le lait pur écœure parfois, le café au lait en revanche est toujours et pour tous un régal. Pour être excellent, économique et salutaire, un café doit contenir un tiers de DV. Si vous préférez une chicorée



# La Banque Populaire de Martigny S. A.

a l'honneur d'informer le public qu'elle ouvrira ses bureaux

à Martigny-Ville, Rue du Grand St-Bernard, à côté de la Papeterie Gaillard:

# céder

# Ecole JAWETZ, Jumelles 3, Lausanne pour appareil Anti-vol Autos et Maisons

du dernier perfectionnement, sans concurrence en Suisse. Ingénieurs, électriciens, mécaniciens ou Maisons d'électricité de premier ordre, possédant organisation de vente, auront la préférence.

Renseignements et conditions seront fournis par retour du courrier par "Le Dogue Antivol S. A." Grand Chêne, Lausanne.

# CLOSUIT & C'' Banque de Martigny

sur cautionnement, hypothèques, nantissement de titres, police d'assurance vie aux meilleures conditions.

MÉDECIN-DENTISTE Martigny

## absent

du 25 mai au 3 juin Dès 1er juin, à vendre

#### beurre de montagne, 1re qualité

pour la table. S'adresser Henri Granger,

#### ngt, Morgins. **PLANTONS**

Choux Quintal et Marcelin le cent: 0 80, Betteraves 0.60 Choux rouges, choux de Bruxelles 1.50, Choux fleurs, col-raves, la dz.: 0.30. Céleri 0.30 et 0.40. Tomates 0.60 Bettes à côtes 0.20. Betteraves rouges à salade 0.15.

Zeiter, St-Maurice. A remettre dans la contrée de Vevey-Montreux un

### café-restaurant pour tous renseignements,

s'adresser à A. JORDAN. agent d'affaires patenté à VEVEY. Séjour d'été

## 2 jeunes filles sérieuses cher-

chent chambre meublée à louer du 13 au 28 juillet. Offres sous : E. 4374 L. Publicitas, Lausanne.

A vendre très bon et grand

#### pressoir électrique et à vapeur. Bon

marché. Jacob Werdenberg-Gürtler, ALLSCHWILL près

# Le bon fournisseur

A. ROSSA, Martigny Tél. 81

Assortiment de vins rouges et blancs IMPORTATION DIRECTE MAISON TRÈS CONNUE ET DE

CONFIANCE. Se recommande On demande à louer pour

# 'écurie 2 bonnes

Bertrand Oscar, Monthey.

A vendre pour cause achat

8000 km. excellente grimpeuse. S'adr. sous P 2870 S, Publicitas, Sion.

#### **NOUVEAUX** DISQUES enchanteurs, inlassables à

parfait état Fr. 3.— M. FESSLER

Magasin de Musique Martigny-Ville

On offre à vendre une moto A. J. S. 5 HP. soupape en tête, modèle 1927 avec side-car et accessoires Bas prix. S'adresser à Gay Crosier Marc, entrepreneur, Châtelard.

#### Machines à écrire portables neuve Remington fr. 350.-Underwood fr. 450.-

H. HALLENBARTER Sion - Martigny-Ville

## Chalet

On cherche petit chalet à partir de 1600 m. Adresser offres avec prix à Mme Marti Place de la Gare 3, Renens.

A vendre pour cause de décès

## MOTO TRIUMPH

500 c.c. supersport T.T. modèle 1928, roulé 4 mois. Etat de neuf. Ímpôts et assurances payés pour 1928. S'adr Ernest Roch, Conseil-

# ler, Pont de la Morge.

à remettre à Lausanne grand Café-restaurant. Excellente affaire. S'adr. Berger, Gérant Grand-Pont, 10, LAUSANNE.

A vendre 2 jeunes

# fraiches, ainsi, qu'un

cabris

S'adresser au Nouvelliste

A louer à St-Maurice petit

ndépendant; une cuisine, 3 chambres. S'adresser au Nouvelliste

A vendre

# porcs

mâles, de huit tours. S'adr. Aug. Richard, St-Maurice. Plus de moustiaues

dans les appartements et plus de

MITES et gerces dans les armoires.

Un essai vous étonnera

Après de longues recherches on a réussi à trouver un produit donnant des résultats surprenants par l'emploi du MITEX. — Evite complètement l'apparition de mites et gerces nuisibles et où il s'en trouve elles disparaissent instanta-Vaches laitières nément avec leurs couvées, 18 à 20 ans, pour café et au ménage.

> Mitex suffisent. Pour éloigner les moustiques on met sur chaque fenetre 1 ou 2 Mitex

randeur de l'armoire, 1 à 2

Expédie franco, au prix de fr. 1.20 la pièce

Mitex-Export, Lausanne Pour revendeurs intéressant

eune tille

On demande

de 16 à 18 pour aider au ménage. - S'adresser à Vve Gétaz, Collonge-Territet.

#### Jemme de chambre démandée. Place à l'année. Adresser offres avec copies de certificats et photogra phie à Mme Bontems, Hôtel Byron, Lausanne.



NOIX D'OR la graisse à cuire aussi fine el délicieuse que le beurre

# Unter-Mettmensstetten ou à

# marbrier qualitié

Ecrire sous chiffre P. 21839 C à Publicitas, Chaux-de-

Pour la pipe léger, coupe sine. de LAVALLAZ & Cie, S.A. MONTHEY

demande pour saison, entrée 1er juin: cuisinière-chef ou jeune chef, filles de culsine, filles de salle. femmes de chambres, laveuse-repasseuse.

Ecrire av. références sous U. 23751 L. à Publicitas, Lausanne.

On cherche pour Martigny-Ville, une

## ieune tille

sérieuse, connaissant les travaux d'un ménage soigné. Entrée immédiate. Gage fr. 75.— par mois.

Adresser les offres à Case postale Martigny No 20601. Petit hôtel de montagne demande

pour aider à la cuisine et laver le linge, du 1er juin au 20 septembre. Gage de fr. 50.- à 60.- par mois.

S'adresser au Nouvelliste

On cherche pour le canton de Neuchatel, jeune fille forte et robuste pour la cuisine et les travaux du ménage. Voyage payé. Adresser les offres sous P. 1242 N. à Publicitas, Neuchatel.

ON DEMANDE pour de suite dans bonne maison une

très au courant du service, sachant coudre. S'adresser à Mme Léon BURRUS, Bon-

De suite ou 1er juin

#### gentille fille demandée comme aide dans petite pension. Faire offres avec prétentions à Mmc Capt,

Terreaux, 4, Lausanne. On demande

# 18 à 20 ans, pour aider au

in septembre. - S'adresser à des vêtements). Suivant la S'adresser au Nouvelliste sous C. L.

# avec bonnes références

cherche place, éventuellement dans magasin. S'adresser au Nouvelliste

sous G. S. On demande une

#### active, sérieuse et sachant faire un peu de cuisine. Gage fr. 50 à 60.— par mois.

S'adresser à Mme Collioud, Juge de Paix à COPPET. On demande

Place stable à ouvrier capable et sérieux. S'adresser à la Boulangerie Volluz, à Saxon.

demandé dans bonne famille du Ct de Zurich. Doit savoir traire et faucher; bons traitements et bon gage. Vie de famille et bonne occasion d'apprendre l'allemand. S'adresser à Ernst Suter,

F. Cornu, Corseaux s/Vevey. TAILLEUR DE PIERRES

trouverait emploi immédiat

Imprimerie Rhodanique